Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_111-DE

ACCESSIBILITE

DCC26-111

OBJET : OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE RETIERS POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES CHEMINEMENTS DE L'AVENUE FOCH ET DU PARKING DU PARC

Monsieur Thomas BARDY, Conseiller délégué en charge des travaux, présente le rapport suivant:

1. RAPPEL DU CONTEXTE D'OCTROI DES FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de sa politique globale de fonds de concours, la Communauté de communes a institué un **fonds de concours** au profit des communes pour les **travaux de mise en accessibilité** des **établissements communaux recevant du public** et de la **voirie**.

Je vous rappelle que la politique des fonds de concours communautaires a été revue par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 (DCC21-062).

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE LA COMMUNE

La **commune de Retiers** a déposé une **demande de participation financière** de Roche Fées Communauté, relative à l'**Aménagement des cheminements piétons de l'avenue Foch et du parking du Parc.**

Le montant des travaux de mise en accessibilité envisagé est de **261 111 € HT,** sur un montant total de travaux de VRD de 740 415,00 €HT. **Ce fonds de concours concerne uniquement les cheminements piétons**. Les travaux relatifs aux voiries pour automobiles ne sont pas pris en compte.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		
ENTREPRISE	MONTANT HT	Montant Accessibilité
Maîtrise d'œuvre A.B.E. Bouvier Environnement	49 980,00 €	49 980,00 €
OPC A.B.E.	5 810,00 €	5 810,00 €
Mission concertation / information A.B.E.	3 640,00 €	3 640,00 €
Travaux voirie - Entreprise COLAS	637 176,00 €	165 820,00 €
Aménagements paysagers SARL ALTHEA NOVA	43 809,00 €	35 861,00 €
TOTAL	740 415,00 €	261 111,00 €

RECETTES		
CO FINANCEURS	TAUX DE SUBVENTION	MONTANTS
DETR	12,16%	90 000,00 €
CD35 - bande de roulement	6,22%	46 040,00 €
Fonds de Concours RAFCo	5,37%	39 750,00 €
Emprunt/ fonds propres	76,26%	564 625,00 €
TOTAL	100%	740 415,00 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_111-DE

3. ÉLIGIBILITÉ DU PROJET DE LA COMMUNE

Le **montant du fonds de concours** proposé s'élève à la somme de **39 750 € .**

- Le plafond de dépenses subventionnables est de 150 000 €.
- Le projet comporte la réalisation d'une bande cyclable, ce qui porte le taux de financement de 20% à 26,5%.
- Le financement sollicité ne dépasse pas 50 % du coût net restant à charge de la commune.

Il vous est proposé :

- ***D'octroyer*** *un* ***fonds de concours*** *à la commune de* ***Retiers*** *d'un montant de* ***39 750 €*** *pour la* ***mise en accessibilité des cheminements de l'avenue Foch et du parking du Parc*** *;*

- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_111-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente Jean Vilar Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance